

2MT
Société par actions simplifiée
Au capital de 2.500 euros
Siège social : 36, rue Sainte
13001 Marseille
903 365 005 RCS Marseille

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1^{ER} JUILLET 2025

L'an 2025,
Le 1^{er} juillet,
A 14 Heures,

Madame Marie TASTE,
demeurant au 1, square de l'Aquilon – Villa 15 – 31700 Cornebarrieu, France,
Associée unique de la société 2MT,

A pris les décisions suivantes

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts
- Délégation pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, décide de modifier le siège social de la société.

En conséquence, l'associée unique décide que l'article 4 « Siège social » des statuts de la société sera désormais rédigé comme suit :

« Le siège social est fixé : 11, rue du Cabernet 31470 Fonsorbes. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

